



Affaires générales

- Modification du Protocole 31 de l'EEE concernant la coopération en matière de sécurité sociale
- Paquet d'infractions du mois d'avril
- Fonds social pour le climat : adoption définitive au Parlement

Numérique

- Rapports sur la proposition de Règlement pour une Europe interopérable
- Proposition de règlement européen sur la cybersolidarité
- Recommandations sur les compétences numériques

Actualité européenne de la protection sociale

Santé

- Présentation de la révision du cadre pharmaceutique
- Recommandation du Conseil sur la lutte contre la résistance antimicrobienne
- Le programme PRIME renforcé
- 7 nouveaux médicaments recommandés par l'Agence européenne du médicament
- Question parlementaire sur l'accès aux urgences dans les zones transfrontalières

Emploi/ Affaires sociales

- Pacte pour les compétences : partenariat sur les soins longue durée
- Pénurie et excédents de main-d'œuvre en Europe – rapport EURES 2022
- Plus forte augmentation du coût de la vie que des salaires selon Eurostat
- Outil de suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées

Famille/Jeunesse

- Analyse de la proposition de règlement de la Commission sur la reconnaissance de la parentalité dans l'UE

CJUE

- Discrimination concernant l'alignement progressif d'un régime de pension spécial sur le régime général

Agenda

Publications

LE MOT DE L'ÉQUIPE REIF : En Europe, l'emploi est à la fête

Si la Commission n'a pas porté, durant ce mandat, une ambition globale en matière de droits des travailleurs, plusieurs initiatives en cours devraient permettre de faire progresser les droits et conditions de travail de certaines catégories d'actifs. L'avenir des négociations sur les règlements de coordination reste incertain, mais l'accord technique trouvé sur le télétravail transfrontalier, s'il est adopté par les États membres d'ici au 1er juillet, facilitera grandement la vie de ces navetteurs et de leurs employeurs, et clarifiera la législation applicable. En matière de santé et de sécurité au travail, de nouvelles limites d'exposition des travailleurs à l'amiante, au plomb et aux diisocyanates devraient prochainement contribuer à protéger davantage les travailleurs.

L'exécutif se montre également vigilant dans le suivi de la mise en œuvre de la législation précédemment adoptée, comme en témoigne le paquet des procédures d'infraction du mois d'avril : 11 États membres viennent ainsi d'être mis en demeure pour leur transposition lacunaire de la directive sur l'équilibre vie professionnelle – vie privée des parents et des aidants.

A la faveur des déséquilibres croissants constatés sur le marché du travail (voir la brève sur le rapport d'EURES), c'est néanmoins sur l'emploi bien plus que sur le travail que se focalise l'attention des institutions. Les ministres de l'emploi et des affaires sociales seront d'ailleurs saisis de la question de l'inadéquation des compétences et des emplois par la présidence suédoise lors du Conseil EPSCO informel des 3 et 4 mai. Ils devraient également discuter du rapport du groupe de haut niveau de la protection sociale, dont l'approche « tout au long de la vie » met l'accent sur les transitions à l'entrée et à la sortie du marché du travail.

La problématique en vient même à occuper une place centrale dans de nombreuses politiques. L'année européenne des compétences sera ainsi entièrement consacrée aux compétences nécessaires à couvrir les besoins du marché du travail européen. Au rythme actuel des initiatives visant à numériser les services publics, on aurait pourtant pu souhaiter que l'amélioration des compétences digitales de l'ensemble des citoyens soit concernées afin de garantir l'effectivité de l'accès aux droits. Même les initiatives a priori éloignées des questions d'emploi ne font pas défaut à ce constat. Ainsi, l'analyse proposée par la Commission dans sa consultation sur l'approche globale sur la santé mentale débute-t-elle par des considérations liées à la participation au marché du travail (« Avant la pandémie [...] environ 5 % de la population en âge de travailler souffrait de graves problèmes de santé mentale, tandis que 15 % d'entre eux étaient touchés par une affection plus courante, ce qui réduisait leurs perspectives d'emploi, leur productivité et leurs salaires »).

Si la participation active au marché du travail constitue une condition au financement pérenne de la protection sociale, un vecteur d'inclusion sociale et, idéalement, un facteur d'épanouissement, l'on est en droit de s'inquiéter à la veille du 1^{er} mai, que le prisme actuellement adopté par la Commission nous réduise à des *homo laborans*.

L'équipe Reif

Anne-Claire, Benjamin et Adèle

50,4 %
des enfants de
moins de 3 ans
gardés par leurs
parents
(Eurostat)

402
articles dans la
proposition de
cadre
pharmaceutique
(Commission)

Modification du Protocole 31 de l'EEE concernant la coopération en matière de sécurité sociale

La Commission européenne a proposé au Conseil de l'Union européenne de modifier le protocole 31 de l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) concernant la coopération dans les secteurs particuliers en dehors des quatre libertés. Pour rappel, l'EEE rassemble 30 États, les 27 membres de l'UE plus la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande.

L'acte proposé par la Commission, qui devra être adopté en comité mixte en charge de la gestion de l'accord EEE, propose de poursuivre la coopération relative à la libre circulation des travailleurs, à la coordination des régimes de sécurité sociale et aux actions en faveur des migrants, y compris les migrants provenant de pays tiers. Côté UE, l'acte devra être adopté au Conseil et sera applicable avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour en savoir plus : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CONSIL:ST_8360_2023_INIT

Paquet d'infractions du mois d'avril

La Commission européenne a annoncé le 19 avril 2023 les procédures d'infraction envers les États membres qui ne se conforment pas aux obligations qui leur incombent en vertu de la législation de l'Union européenne. Les infractions portent sur de nombreux domaines, l'emploi et les droits sociaux, la justice et la santé publique.

La France est ainsi visée, aux côtés de 10 autres États membres, pour défaut de transposition de la directive de 2019 sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants. La date limite de transposition de la directive était fixée au 2 août 2022 et la Commission avait déjà envoyé une lettre de mise en demeure en septembre 2022. Les 11 pays devront apporter des réponses satisfaisantes à la Commission sans quoi un contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pourrait être lancé.

Des lettres de mise en demeure ont été envoyées à trois pays (Danemark, Estonie et Italie), pour non-transposition intégrale des règles de l'UE relatives à l'accès des personnes handicapées aux produits et services (directive 2019/882), laissant 2 mois à ces États pour envoyer des réponses satisfaisantes.

Enfin, des lettres de mises en demeure ont été envoyées à 10 pays pour mauvaise transposition de la directive sur les travailleurs saisonniers (directive 2014/36/UE) qui garantit des règles équitables et transparentes pour l'admission de travailleurs saisonniers issus de pays tiers dans l'UE. Là encore ces États disposent de 2 mois pour répondre à la Commission.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/inf_23_1808

Fonds social pour le climat : adoption définitive au Parlement européen

Les députés européens ont adopté un paquet de mesures en faveur du climat dont l'un des éléments est la création d'un Fonds social pour le climat (FSC) qui vise à garantir que la transition climatique sera équitable et socialement inclusive. Les ménages vulnérables, les microentreprises et les usagers des transports qui sont particulièrement touchés par la pauvreté énergétique en bénéficieront. Lorsqu'il sera pleinement en place (début 2026), le FSC sera financé par la mise aux enchères des quotas du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) jusqu'à un montant de 65

milliards d'euros, avec une couverture supplémentaire de 25% par les ressources nationales (soit un total estimé à 86,7 milliards d'euros). Seuls les mesures et les investissements qui respectent le principe de « ne pas nuire de manière significative » et qui visent à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles seront soutenus.

Pour en savoir plus : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0101_FR.html

Rapports sur la proposition de Règlement pour une Europe interopérable

Le rapporteur Ijabs Ivars (RE, LV) en charge du projet de règlement pour une Europe interopérable a soumis son projet de rapport aux eurodéputés membres de la commission ITRE (industrie, recherche et l'énergie). Il propose d'élargir le champ d'application afin que l'ensemble des systèmes informatiques du secteur public, y compris transfrontaliers et quel que soit le motif de l'interaction, soient interopérables (i.e. fourniture de services publics ou besoins internes de l'administration).

Concernant l'évaluation ex ante, il est proposé que les rapports réalisés par les organismes du secteur public soient publiés par la Commission sur le portail Europe interopérable et que celle-ci soit par ailleurs obligée de fournir un appui technique aux organismes concernés. Sur le partage et la réutilisation de solutions d'interopérabilité, des lignes directrices devront être préparées pour donner des instructions claires afin de réduire le risque d'erreurs. S'agissant de l'examen par les pairs, celui-ci devrait être effectué seulement à la demande d'un organisme. Enfin, les formations sur l'interopérabilité pour le personnel des organismes concernés devraient être gratuites.

Lors du débat du projet de rapport en commission ITRE le 28 avril, l'accent a été mis sur le budget limité, la nécessité d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre ainsi que les contraintes en matière de ressources humaines. Le même jour, la commission LIBE (libertés civiles, justice et affaires intérieures) a publié son [rapport pour avis](#) en proposant des amendements sur les bacs à sables réglementaires. La commission IMCO (marché intérieur), aussi en charge d'un rapport pour avis, a également discuté du texte. Le rapporteur IMCO Francisco Guerreiro (Verts/ALE, PT) a proposé d'impliquer au sein de l'écosystème d'interopérabilité les utilisateurs des services publics, les entreprises du domaine numérique, le Parlement européen ainsi que les autorités régionales et locales.

Le vote du rapport ITRE en commission est prévu le 19 juillet et le vote du rapport IMCO à la fin du mois de juin.

Pour en savoir plus : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ITRE-PR-745497_EN.pdf

Proposition de règlement européen sur la cybersolidarité

Le 18 avril 2023, la Commission européenne a adopté une [proposition de règlement sur la cybersolidarité](#) visant à renforcer les capacités des États membres de l'UE pour faire face à des menaces et incidents cyber. Une période de [contribution](#) est ouverte aux parties prenantes jusqu'au 22 juin.

La Commission propose ainsi la création d'un « bouclier européen de cybersécurité » c'est-à-dire une infrastructure paneuropéenne réunissant des centres d'opérations de sécurité (SOC) nationaux et transfrontières, ayant pour mission de détecter et de contrer les cybermenaces, en s'appuyant sur des technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle et l'analyse avancée des données. [La Commission a jusqu'alors sélectionné trois consortiums de centres d'opérations de sécurité transfrontières](#) incluant 17 États membres ainsi que l'Islande.

En outre, le projet de règlement propose l'établissement d'un mécanisme de réaction d'urgence afin d'améliorer la résilience de l'UE face aux cybermenaces majeures. À cette fin, le mécanisme prévoit des actions pour soutenir la préparation, notamment des tests coordonnés d'entités opérant dans des secteurs hautement critiques, la mise en place d'une réserve de cybersécurité, composée de services de réaction aux incidents fournis par des prestataires de confiance ou encore la fourniture d'un soutien financier à l'assistance mutuelle entre États membres.

Pour finir, la proposition prévoit la création d'un mécanisme d'analyse des incidents de cybersécurité prenant la forme de rapports d'examen sur les cyber incidents préparés par [l'Agence de l'UE de cybersécurité \(ENISA\)](#).

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_2243

Recommandations pour le développement des compétences numériques

Le 18 avril 2023, la Commission a présenté deux propositions de recommandation dans le cadre de l'« Année européenne des compétences » afin de contribuer à la réalisation des objectifs du plan d'action du Socle européen des droits sociaux ainsi que de la « Boussole numérique ». La [première proposition est relative aux principaux facteurs favorisant la réussite de l'éducation et de la formation numériques](#). Elle vise à promouvoir des réformes structurelles au niveau national en se basant notamment sur des investissements de qualité, un meilleur suivi et une meilleure évaluation des politiques, une approche pangouvernementale et une coopération renforcée entre les parties prenantes, y compris du secteur privé.

La [seconde proposition concernant l'amélioration de la transmission des compétences numériques dans l'éducation et la formation](#) a pour objectif de promouvoir l'enseignement des compétences numériques le plus tôt possible dans le parcours scolaire, puis plus tard à l'âge adulte ainsi que de remédier aux pénuries de professionnels des technologies de l'information en adoptant des stratégies inclusives.

Par ailleurs, la Commission a prévu de mener un projet pilote portant sur le développement d'un [certificat européen de compétences numériques](#) reconnu et accepté par les autorités, les employeurs et les autres parties concernées en dans l'ensemble de l'UE. Son lancement est prévu pour 2024.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_2246

Santé

Présentation de la révision du cadre pharmaceutique

La Commission européenne a présenté, le 26 avril, un paquet portant sur la révision du cadre pharmaceutique européen, vieux d'une vingtaine d'années. Les 4 principaux documents publiés sont une [communication sur la réforme de la législation pharmaceutique et les mesures de lutte contre la résistance aux antimicrobiens](#), une proposition de [règlement sur les procédures de surveillance des médicaments](#) amendant ou remplaçant 5 textes en vigueur, une proposition de [code européen relatif aux médicaments à usage humain](#) remplaçant 2 directives actuelles et une [analyse d'impact des propositions législatives](#), complétés par plusieurs documents de travail des services.

Lors de la conférence de presse, le vice-président Margaritis Schinas et la commissaire à la Santé Stella Kyriakides ont mis en avant deux séries d'objectifs ; vis-à-vis des patients d'abord, la volonté de promouvoir l'accès, le caractère abordable et la disponibilité ; vis-à-vis de l'industrie ensuite, avec l'ambition de renforcer la compétitivité, la conformité et la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

La Commission propose notamment une refonte de la protection réglementaire, qui pourra par exemple être étendue pour les médicaments répondant à un besoin médical non satisfait ou encore si le fabricant est disposé à le mettre sur le marché dans les 27. Ce chapitre est à lire de conserve avec le [paquet législatif sur les brevets](#), publié le 27 avril. Elle introduit également un « bon d'exclusivité transférable » afin de stimuler la recherche sur les antimicrobiens novateurs en proposant aux industriels qui en développeraient de prolonger la protection d'un autre produit de leur catalogue. Le texte introduit des obligations de publication par les industriels des financements publics directs à la R&D reçus. Parmi la multitude d'autres modifications proposées, on relèvera enfin la réduction de 400 à 180 jours des délais impartis à l'Agence européenne du médicament pour examiner les dossiers, l'obligation faites aux dossiers soumis à l'Agence de comprendre des analyses d'impact environnemental ainsi que des mesures destinées à contenir les pénuries et assurer la disponibilité de produits critiques.

Pour en savoir plus : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1843

Proposition de recommandation du Conseil sur la lutte contre la résistance antimicrobienne

Le Conseil va débattre d'une proposition de recommandation sur la lutte contre la résistance antimicrobienne présentée par la Commission le 26 avril. L'exécutif propose un objectif de réduction de 20% de la consommation d'antibiotiques à usage humain entre 2019 et 2020.

La Commission suggère également que les États membres s'engagent à adopter des plans d'action nationaux, à inscrire les infections par des organismes multi-résistants au rang des maladies à déclaration obligatoire et à collecter des données sur la prescription d'antibiotiques à usage humain (notamment via les prescriptions électroniques). Des mesures spécifiques viseraient les hôpitaux et les professionnels, notamment via la mise à niveau des infrastructures et le développement d'activités de formation et de lignes directrices. Sur ce dernier volet, la Commission proposera un guide sur la prévention et le contrôle des infections dans les hôpitaux et établissements de soins de

longue durée. Enfin, un financement est prévu afin de stimuler le développement de nouveaux antimicrobiens.

La Commission proposera un rapport sur la mise en œuvre de la recommandation 4 ans après son adoption.

Pour en savoir plus : https://health.ec.europa.eu/system/files/2023-04/com_2023_191_1_act_en.pdf

Le programme PRIME renforcé

À la suite du [retour d'expérience](#) publié par l'Agence européenne du médicament (EMA) sur le [programme PRIME](#) début 2022, un renforcement de ce mécanisme dédié aux médicaments prioritaires a été dévoilé par l'Agence le 4 avril dernier. Le programme permet aux développeurs de médicaments répondant à des besoins médicaux non-satisfaits d'obtenir, sous conditions, un soutien de l'EMA dans la phase précédant le dépôt du dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM), avec des conseils scientifiques et une personne de contact dédiée, afin d'accélérer l'accès des patients à ces médicaments. L'Agence compte désormais mettre en place une feuille de route et un outil de suivi du développement pour chaque produit élu. Le soutien scientifique sera renforcé et accéléré.

Fin 2022, 26 médicaments soutenus via le programme PRIME avaient obtenu un avis favorable à une AMM européenne.

Pour en savoir plus : <https://www.ema.europa.eu/en/news/new-features-further-strengthen-priority-medicines-scheme-prime>

7 nouveaux médicaments recommandés par l'Agence européenne du médicament

À l'issue de sa réunion d'avril, le Comité des médicaments à usage humain de l'Agence européenne du médicament a recommandé à la Commission d'approuver la mise sur le marché de 7 nouveaux médicaments. Il a notamment validé le dossier d'un premier vaccin contre le virus respiratoire syncytial pour les plus de 60 ans. Deux traitements visant à lutter contre des lymphomes ont reçu un avis favorable pour une autorisation de mise sur le marché conditionnelle. Enfin, le Comité a donné son feu vert à un médicament générique (Sugammadex Piramal) destiné au traitement des blocages neuromusculaires.

Pour en savoir plus : <https://www.ema.europa.eu/en/news/meeting-highlights-committee-medicinal-products-human-use-chmp-24-26-april-2023>

Question parlementaire sur la santé et l'accès aux soins d'urgence dans les zones transfrontalières

Sur la base de l'exemple de la zone frontalière luxembourgeo-française d'Alzette-Belval, les eurodéputés luxembourgeois Tilly Metz (Greens-EFA) et Charles Goerens (Renew) ont adressé une question à la Commission sur l'accès aux soins de santé, et en particulier aux soins d'urgence, dans les zones transfrontalières. Compte-tenu des difficultés éprouvées par les assurés concernés mais également par les attentes citoyennes en matière de renforcement de l'Europe de la santé, ils

interrogent la Commission d'une part sur la possible émission de lignes directrices pour la coopération transfrontière dans les centres d'appel d'urgence et d'autre part sur le renforcement de la coopération en matière dans le secteur des soins de santé de ces régions. L'exécutif dispose de 8 semaines pour répondre.

Pour en savoir plus :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/ecrites/2023/001173/P9_QE\(2023\)001173_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/questions/ecrites/2023/001173/P9_QE(2023)001173_FR.pdf)

Emploi et Affaires sociales

Partenariat sur les soins longue durée dans le cadre du Pacte pour les compétences

Annoncé dans la Stratégie européenne sur les soins mais aussi dans le train de mesures sur les compétences et l'éducation numérique, le Partenariat de compétences à grande échelle pour les soins de longue durée regroupe les partenaires sociaux et les prestataires d'enseignement et de formation, avec le soutien de la Commission européenne.

Ce partenariat vise à favoriser la formation d'au moins 60% de la main-d'œuvre des soins longue durée d'ici 2030 pour rendre le secteur plus attractif mais aussi améliorer les compétences des travailleurs du soin, en particulier dans les perspectives des transitions numérique et écologique.

Pour en savoir plus :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&furtherNews=yes&newsId=10558>

Pénurie et excédents de main-d'œuvre en Europe – rapport EURES 2022

Le réseau EURES, réseau européen de services de l'emploi intégré à l'AET, a publié son rapport 2022 sur les pénuries et les excédents de main-d'œuvre 2022 qui fournit des détails sur les pénuries et les excédents de main-d'œuvre dans l'UE en avançant notamment les facteurs à l'origine des pénuries et des excédents, tels que les nouvelles technologies, la transition vers une économie climatiquement neutre, le vieillissement de la main-d'œuvre et les conditions de travail et d'emploi. Les pénuries les plus répandues concernent le développement de logiciels, les soins de santé, la construction et l'ingénierie, tandis que les excédents les plus importants concernent les emplois de bureau, les journalistes et les professions libérales. Près de 400 professions différentes ont été classées par au moins un pays comme étant en pénurie, tandis que 321 professions différentes ont été identifiées par au moins un pays comme étant en excédent. Surtout, 38 professions sont classées comme en pénurie généralisée autour de trois grands domaines : les logiciels, la santé et l'artisanat.

Pour en savoir plus : <https://www.ela.europa.eu/en/labour-shortages-report>

Plus forte augmentation du coût de la vie que des salaires selon Eurostat

L'institut de statistique européen Eurostat vient de publier les chiffres des salaires horaires dans l'Union européenne. Si le salaire horaire moyen a augmenté de 4,4% dans l'UE en 2022, le taux d'inflation a lui été largement supérieur sur la même période (9,2%), faisant que les coûts de la vie

les plus élémentaires, comme le logement et les services publics, ont augmenté jusqu'à quatre fois plus vite que les salaires dans toute l'Europe l'année dernière. En détails, les coûts du logement et des services publics ont augmenté de 18%, tandis que les coûts du transport et de l'alimentation progressaient de 12 %.

Pour plus d'informations, voir : <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/w/ddn-20230420-1>

Nouvel outil pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a publié, en mars 2023, un guide visant à améliorer la collecte de statistiques sur les droits des personnes handicapées. Elle propose à l'ensemble des parties concernées (autorités, représentants des personnes handicapées, organismes en charge des droits humains...) une méthodologie pour le développement et la collecte d'indicateurs visant à suivre la mise en œuvre de la [Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées](#). L'article 33 de celle-ci engage les parties signataires, dont les 27, à mettre en place un mécanisme de suivi des engagements.

Pour en savoir plus : https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2023-uncrpd-human-rights-indicators_en.pdf

Famille et jeunesse

Analyse de la proposition de règlement de la Commission sur la reconnaissance de la parentalité dans l'UE

Le Think tank du Parlement européen (EPRS) publie au mois d'avril une étude, commandée par les membres de la commission des pétitions (PETI), qui a pour objectif d'analyser la récente [proposition de règlement de la Commission sur la reconnaissance de la parentalité dans l'UE](#) datant de décembre 2022. L'étude examine le problème de la non-reconnaissance de la parentalité entre les États membres ainsi que ses causes. L'étude offre aussi une analyse du cadre juridique actuel et des solutions (partielles) que la proposition de la Commission offre à ce problème et enfin le contexte ayant mené à cette proposition. Elle fournit enfin une évaluation critique de la proposition et émet 11 recommandations politiques pour son amélioration.

Pour en savoir plus :

[https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/IPOL_STU\(2023\)746632](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/IPOL_STU(2023)746632)

CJUE

Arrêt de la CJUE sur l'existence d'une discrimination concernant l'alignement progressif d'un régime de pension spécial sur le régime général

Le 20 avril 2023, la Cour de justice de l'UE a rendu un arrêt répondant à une question préjudicielle présentée par la Cour administrative fédérale d'Autriche au sujet de l'interprétation de la [directive](#)

[européenne 2000/78/CE](#) par rapport à la réglementation autrichienne qui prévoit un alignement progressif du régime de pension des fonctionnaires fédéraux sur le régime général de pension. La directive consacre le principe d'égalité de traitement, entendu comme l'absence de discrimination directe et indirecte, et prévoit des exceptions. La question préjudicielle était ainsi de savoir si la loi autrichienne entraînait une discrimination fondée sur l'âge en prévoyant que la première adaptation du montant de la pension de retraite d'une catégorie de fonctionnaires intervient à compter de la deuxième année civile suivant l'ouverture du droit à pension, tandis que, pour une autre catégorie de fonctionnaires, c'est-à-dire ceux qui n'ont eu ou n'auront droit à une pension qu'à compter du 1er janvier 2022, ladite adaptation intervient dès la première année civile suivant l'ouverture dudit droit.

La Cour considère que cette réglementation n'entraîne pas de discrimination directe car elle s'applique indépendamment de l'âge des fonctionnaires concernés et ne se réfère qu'à la date à partir de laquelle un tel fonctionnaire peut faire valoir son droit à la pension de retraite. Sur l'existence d'une discrimination indirecte, la Cour estime que la distinction opérée par la réglementation établit de manière indirecte une différence de traitement entre les fonctionnaires concernés, sur la base d'un critère apparemment neutre, à savoir la date de l'ouverture du droit à la pension de retraite. En outre, l'assimilation des régimes d'adaptation de pensions de retraite est susceptible de constituer un objectif légitime, étant une exception du principe d'égalité de traitement, pouvant donc justifier la différence de traitement fondée sur l'âge pendant une période transitoire entre les fonctionnaires fédéraux ayant pris leur retraite avant ou après le 1^{er} janvier 2022.

Somme toute, la Cour statue que la directive doit être interprétée en ce sens qu'elle ne s'oppose pas à une telle réglementation nationale et renvoie l'affaire aux juges du fond.

Pour en savoir plus :

<https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?jsessionid=122EAF5446CB8B3101B28131C00A958A?text=&docid=272686&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&id=5910>

4 mai 2023, ABV, Parlement européen : *Pension Schemes in the EU : the Dual Challenge of Sustainability*

L'ABV et l'AdEPP, les associations représentant les fonds de pension des professions libérales en Allemagne et en Italie, organisent une conférence portant sur le double objectif de viabilité des régimes de retraite des pays de l'UE, à la fois financière et environnementale. Les institutions de retraite des professions libérales, des décideurs politiques ainsi que des experts viendront débattre de ces questions au Parlement européen le 4 mai.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.eventbrite.com/e/pension-schemes-in-the-eu-the-dual-challenge-of-sustainability-tickets-608118146747>

5 mai 2023, EuroCarers et autres, Bruxelles et en ligne : *Giving Care – Empowering Caregivers*

Le « Giving care project », qui rassemble plusieurs organisations et vise à donner une meilleure visibilité et reconnaissance aux aidants, organise son événement final le 5 mai 2023 autour de députés européens, membres de la Commission et acteurs de la société civile. Les thèmes des compétences, des formations seront abordés et les résultats du projet présentés.

Pour plus d'informations, voir : <https://en.santamariasaude.pt/blog/final-event-giving-care-empowering-caregivers/>

12 mai 2023, Commission européenne, en ligne : *2023 Technical Support Instrument Conference*

La Commission européenne organise, le 12 mai prochain, une conférence en ligne concernant l'instrument d'appui technique (TSI) qui offre aux États membres une expertise technique sur mesure pour concevoir et mettre en œuvre des réformes. Les priorités de cet instrument pour 2024 seront présentées dans le contexte de la double transition environnementale et numérique. La conférence présentera des exemples et montrera comment l'instrument peut aider les administrations publiques.

Pour plus d'informations, voir : https://reform-support.ec.europa.eu/events-0/2023-technical-support-instrument-annual-conference_en

16 mai 2023, COFACE, en ligne : *High Quality ECEC: The importance of Child-Staff ratios for children's well-being and families' engagement*

COFACE Families Europe organise le 16 mai prochain un webinaire en ligne à l'occasion de la journée internationale des familles. Un aspect important de la qualité des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance sera abordé à savoir le taux d'encadrement et plus spécifiquement le ratio enfants/personnel dans les structures d'accueil de jour (ratio enfants/personnel).

Pour plus d'informations, voir : <https://coface-eu.org/event/high-quality-ecec-the-importance-of-child-staff-ratios-for-childrens-well-being-and-families-engagement/>

26 mai 2023, MoveS, Lausanne : *Cross-border Telework Between France and Switzerland: Practical Issues, Good Practices and Possible Solutions*

Le réseau MoveS organise, en collaboration des experts nationaux suisses, un séminaire sur le télétravail transfrontalier entre la France et la Suisse le 26 mai prochain à Lausanne. Le programme est composé essentiellement de chercheurs.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=88&eventsId=2078&furtherEvents=yes>

EPRS, *Cohesion and ageing society in the EU*, avril 2023, 10 pages

Le Think tank de recherche du Parlement européen EPRS a publié en avril dernier une étude sur la cohésion et le vieillissement dans la société européenne, reprenant nombre de données d'Eurostat et analysant les profonds déséquilibres entre certaines régions européennes et son impact sur la durabilité du modèle social et économique de plusieurs zones. L'étude retrace les actions prises par la Commission, le Conseil et le Parlement dans ce domaine sur cette évolution démographique.

Pour plus d'informations, voir :

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2023/747104/EPRS_BRI\(2023\)747104_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2023/747104/EPRS_BRI(2023)747104_EN.pdf)

OSE, *The impact of digitalisation on job quality and social dialogue in the public services in Poland*, avril 2023, 48 pages

Cette recherche présente l'étude de cas d'un projet mené en Pologne et financé par la Commission européenne, qui examine l'impact de la numérisation sur la qualité de l'emploi et le dialogue social dans les services publics dans trois secteurs : l'électricité, l'administration publique et les soins de santé. L'impact de la numérisation sur les conditions de travail, le bien-être des employés et la satisfaction au travail est plutôt positif en Pologne. Le rapport propose une série de recommandations politiques.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.ose.be/sites/default/files/publications/2023_OseResearchPaper51_digiquapub_pl.pdf

La Représentation européenne des institutions françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acoiss), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn #REIFSecu et sur Twitter : @REIFSecu

